

Le territoire seigneurial

Par Alain Laberge



POUR CITER CET ARTICLE, UTILISER L'INFORMATION SUIVANTE :

Laberge, Alain avec la collaboration de Jacques Mathieu et Lina Gouger (2010). «Le territoire seigneurial» dans Alain Laberge, Jacques Mathieu et Lina Gouger (dir.), *Portraits de campagnes*. Québec: Les Presses de l'Université Laval (coll. «Atlas historique du Québec»). [En ligne]: https://atlas.cieq.ca/portraits-de-campagnes/le-territoire-seigneurial.pdf

Tous droits réservés. Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIEQ) Dépôt légal (Québec et Canada), 2010. ISBN 978-2-7637-9240-8

Les chercheurs du CIEQ, issus de neuf universités, se rejoignent pour étudier les changements de la société québécoise, depuis la colonisation française jusqu'à nos jours. Leurs travaux s'inscrivent dans trois grands axes de recherche: les gens: les populations et leurs milieux; les ressources: les moyens d'existence et les stratégies; les régulations: la norme, l'usage et la marge. Ils privilégient une approche scientifique pluridisciplinaire originale pour comprendre le changement social et culturel dans ses dimensions spatiotemporelles – www.cieq.ca

CHAPITRE 1

Le territoire seigneurial

L'ANNÉE 1725 CONSTITUE UN MOMENT PRIVILÉGIÉ POUR OBSERVER LE TERRITOIRE SEIGNEURIAL CAR ELLE REPRÉSENTE UN MOYEN TERME ENTRE LA SITUATION DE 1663, POINT DE TRANSITION ENTRE LA PÉRIODE DES CENT-ASSOCIÉS ET L'ADMINISTRATION ROYALE, ET CELLE DE 1760, FIN DU RÉGIME FRANÇAIS. EN FAIT, TANT PAR LE NOMBRE DE SEIGNEURIES QUE PAR LA SUPERFICIE DE L'AIRE CONCÉDÉE EN FIEFS, 1725 SE SITUE AU TERME D'UNE PHASE DE CONSOLIDATION PAR RAPPORT À 1663 ET À LA VEILLE DU DERNIER VASTE EFFORT D'EXTENSION DU TERRITOIRE SEIGNEURIAL QUI VA S'AMORCER À PARTIR DE 1729.

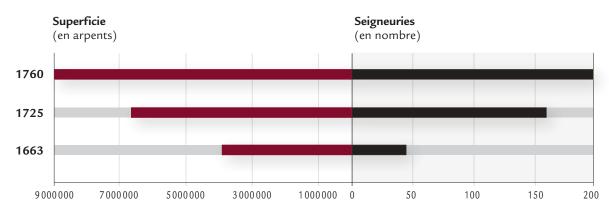
L'exclusivité de la seigneurie

D'entrée de jeu, il faut reconnaître l'exclusivité qu'a connue la seigneurie dans le processus de formation du paysage laurentien. Le mode d'occupation des terres en fiefs et seigneuries est défini dès 1541 et mis en place dans la vallée du Saint-Laurent avant même l'instauration d'une politique de peuplement de la colonie. L'attribution à des individus ou à des

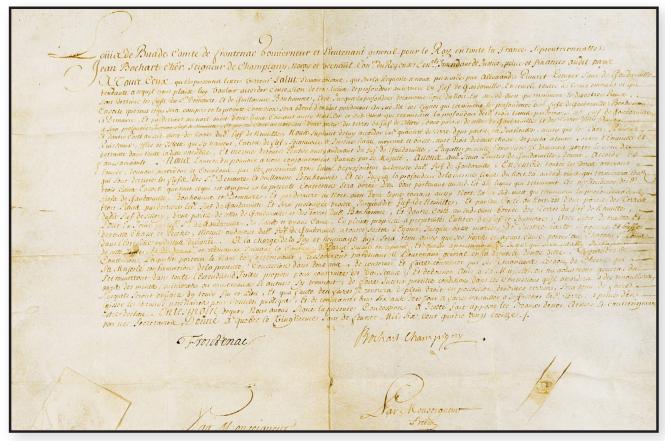
communautés religieuses de portions de territoire appelées seigneuries, assortie du titre de seigneur et de la capacité d'y concéder des terres contre des redevances constituera la règle fondamentale de la distribution du sol en Nouvelle-France.

Dès 1626, alors que Québec n'est encore qu'un comptoir, deux fiefs sont concédés sur la rivière Saint-Charles. À partir de 1632, la Compagnie des Cent-Associés, seigneur de la colonie dans son ensemble, a fréquemment recours à la concession de seigneuries en vue de s'attacher des collaborateurs pour l'assister dans le peuplement du Canada. L'autorité royale, qui prend la colonie en mains en 1663, maintient ce système. En 1725, la carte de la vallée du Saint-Laurent illustre à l'évidence cette caractéristique du territoire.

Nombre des seigneuries rurales et superficie totale concédées en 1663, 1725 et 1760



Les augmentations ne sont pas incluses dans le nombre de seigneuries mais elles le sont dans le calcul de la superficie concédée. Les chiffres relatifs à 1663 ne comprennent pas les seigneuries de La Citière et de La Madeleine dont les millions d'arpents de superficie n'ont jamais eu de réalité au sol si ce n'est des arrière-fiefs concédés à même leur territoire et qui deviendront des seigneuries à part entière après 1663, soit respectivement Laprairie, Longueuil et Batiscan, que nous intégrons ici aux chiffres du tableau.



▲ CONCESSION DE LA SEIGNEURIE DE FOSSAMBAULT À ALEXANDRE PEUVRET, 20 FÉVRIER 1693 PAR FRONTENAC ETCHAMPIGNY Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Coll. Pierre-Paul Côté, P745,P3.

▼ BREVET DE CONFIRMATION DE LA CONCESSION DE LA SEIGNEURIE DE FOSSAMBAULT À ALEXANDRE PEUVRET, 15 AVRIL 1694 Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Coll. Pierre-Paul Côté, P 745, chemise n° 9. La concession des seigneuries au Canada émane toujours du pouvoir royal français, soit par l'entremise de fiduciaires comme les compagnies de commerce à qui est accordée la propriété du sol colonial le temps de leur mandat, soit par les représentants directs du roi dans la colonie, le gouverneur et l'intendant. À partir de 1674, ces derniers sont les seuls à pouvoir émettre l'acte de concession comme tel, document suivi quelque temps après par la ratification royale, plus concise, qui rend la concession effective et officielle.

Breust de Confirmation

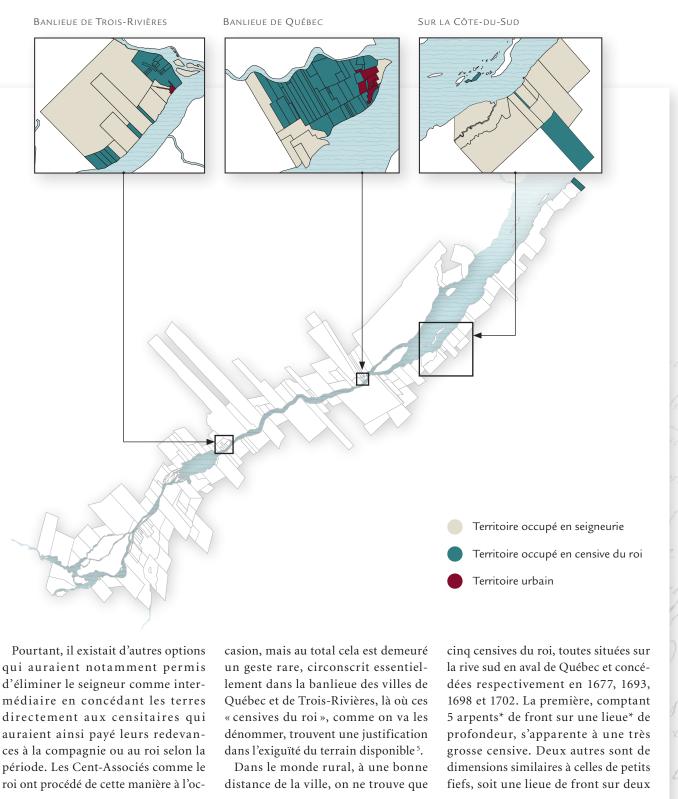
Le Constant failes

Le Confirmation

Le Constant failes

Le Confirmation

Le Confirm

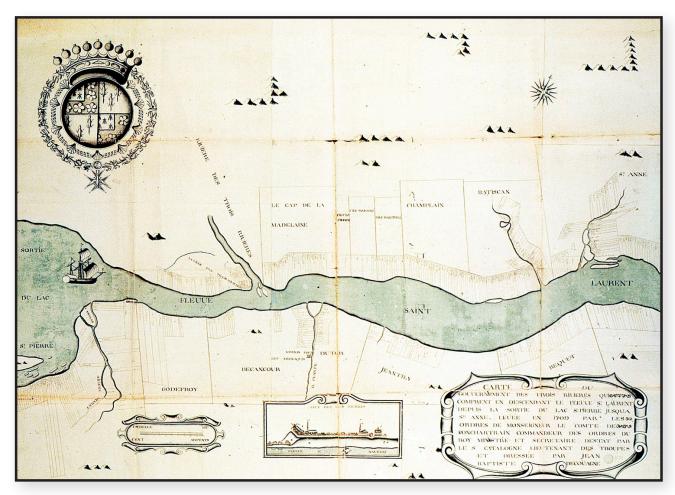


médiaire en concédant les terres directement aux censitaires qui auraient ainsi payé leurs redevances à la compagnie ou au roi selon la période. Les Cent-Associés comme le roi ont procédé de cette manière à l'oc-

* Approximativement, l'arpent linéaire équivaut à 60 mètres ou 200 pieds. Il y a 84 arpents dans une lieue, soit environ 5 kilomètres.

SCEAU DE LOUIS XIV (RECTO ET VERSO), 12 MAI 1698 ▶ Bibliothèque et Archives nationales du Québec; S66, SS3.

par l'entresent breuct quelle à vouleur ignes de la main Commandements es manuer Vigne doubre et plusbas



▲ CARTE DU GOUVERNEMENT DE TROIS-RIVIÈRES, 1709, GÉDÉON DE CATALOGNE ET JEAN-BAPTISTE DE COUAGNE

Cliché Bibliothèque nationale de France, Paris, Département des cartes et plans, Service hydrographique de la Marine, Portefeuille 127,2

de profondeur. Enfin, l'île Sainte-Marguerite d'une part et trois petits îlets au sud de celle-ci, d'autre part, ont été concédés à titre de censives du roi comme compléments à la seigneurie de Granville regroupant notamment l'île aux Oies et l'île aux Grues et la plupart des autres îles formant cet archipel. Cette rareté de censives du roi dans les campagnes confirme leur caractère exceptionnel par rapport au modèle établi. Même après les édits de Marly de 1711, alors que le roi, excédé par les lenteurs de la colonisation, refuse de concéder de nouvelles seigneuries et se promet de ne plus accorder que des terres en rotures de trois arpents de front sur 40 de profondeur 6, le recours

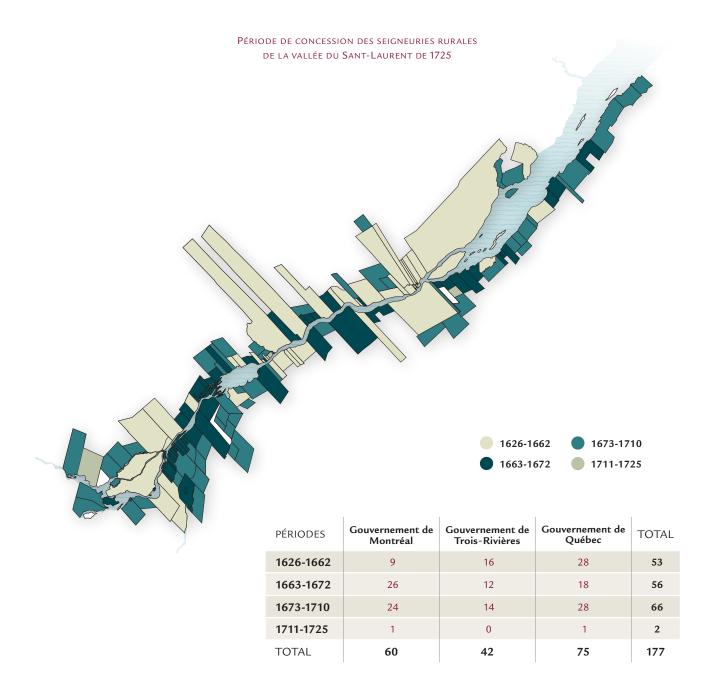
à cette mesure demeure une simple menace et ne devient jamais une solution de rechange véritablement mise en œuvre.

C'est ainsi que la vallée du Saint-Laurent constitue un territoire essentiellement seigneurial en ce sens qu'il est formé de l'assemblage d'unités concédées en tant que seigneuries. La seigneurie est donc omniprésente dans le paysage et dans les documents de l'époque. En effet, les fiefs de dignité plus élevée que la seigneurie restent très peu nombreux: les baronnies de Longueuil et de Portneuf, les comtés d'Orsainville et de Saint-Laurent (île d'Orléans) et la châtellenie de Coulonge en sont les seuls exemples.

L'ancienneté du territoire seigneurial

Les 177 seigneuries qui composent le territoire rural laurentien en 1725 sont apparues à divers moments au cours des cent années précédentes. Sur le plan de l'ancienneté, l'aire seigneuriale présente donc un visage passablement hétérogène.

Près du tiers (30,5 %) des seigneuries rurales que l'on recense en 1725 ont été concédées avant 1663 sous l'administration de la Compagnie des Cent-Associés. La localisation de ces seigneuries reflète bien l'importance de Québec comme noyau de base de la colonisation à cette époque, de même que les répercussions de la fondation des postes de Trois-Rivières en 1634



et de Montréal en 1642. Le territoire seigneurial de 1663 offre donc l'image de trois regroupements dispersés dans la vallée du Saint-Laurent. Il se trouve également déséquilibré dans sa répartition entre la rive nord et la rive sud du fleuve, cette dernière souffrant de son exposition aux incursions iroquoises qui sévissent depuis 1640.

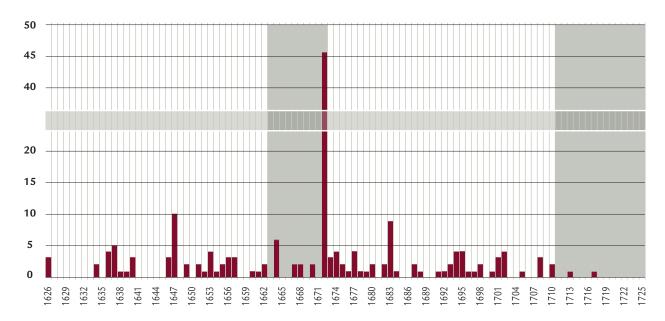
Une proportion légèrement plus élevée (32,8 %) des seigneuries rurales de 1725 ont vu le jour durant la décennie qui a suivi la mise en place du gouvernement royal en 1663. Pourtant, la conviction des autorités qu'il y avait trop de seigneuries et pas assez de gens pour les occuper s'est traduite par l'arrêt presque complet des concessions

jusqu'en 1672. Cette année-là cependant, l'intendant Jean Talon, juste avant son retour en France, procède à la plus massive distribution de nouvelles seigneuries de toute l'histoire du régime seigneurial canadien. La reconnaissance du potentiel limité de certaines portions du territoire précédemment concédé, la pression exercée sur le marché foncier par les nombreux immigrants récemment arrivés et surtout la volonté d'établir convenablement les officiers du régiment de Carignan-Salière motivent largement ce renversement d'attitude. En 1672, «l'année seigneuriale», quarante-six nouveaux fiefs sont découpés dans la vallée du Saint-Laurent. Cette vaste

opération vient à la fois consolider et étendre l'écoumène seigneurial existant, si bien que de nouvelles régions ont commencé à prendre forme, telles la rive sud de Montréal, le Richelieu et la Côte-du-Sud, rétablissant ainsi un certain équilibre entre les deux rives du fleuve.

Des années qui suivent le départ de Talon jusqu'aux édits de Marly en 1711, une soixantaine de nouvelles seigneuries rurales sont concédées. Ces concessions s'effectuent de façon périodique, à tout le moins jusqu'à la fin du XVII^e siècle. Elles comblent graduellement les espaces vides le long du littoral laurentien, tandis que les seigneuries concédées dans les décen-

Rythme annuel de concession des seigneuries rurales de la vallée du Saint-Laurent, 1626 à 1725



nies 1690 et 1700 sont situées surtout à la périphérie, en marge des fiefs déjà existants, comme le long des rivières Richelieu et Yamaska.

Le monde rural laurentien de 1725 ne compte à peu près pas de seigneuries tout récemment concédées. Les édits de Marly de 1711, qui visaient à régulariser un mouvement de colonisation que les autorités métropolitaines jugaient trop lent et peu efficace, ont effectivement signifié l'arrêt presque total des concessions de nouvelles seigneuries pendant une dizaine d'années, si ce n'est de la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes, accordée aux Sulpiciens à des fins missionnaires en 1717.

Au total, au moment de la confection des aveux et dénombrements, le territoire seigneurial laurentien a définitivement pris la forme d'un long corridor continu depuis les seigneuries d'Argenteuil, Vaudreuil, Soulanges et Châteauguay à l'ouest de l'île de Montréal, jusqu'à la seigneurie des Éboulements sur la rive nord et

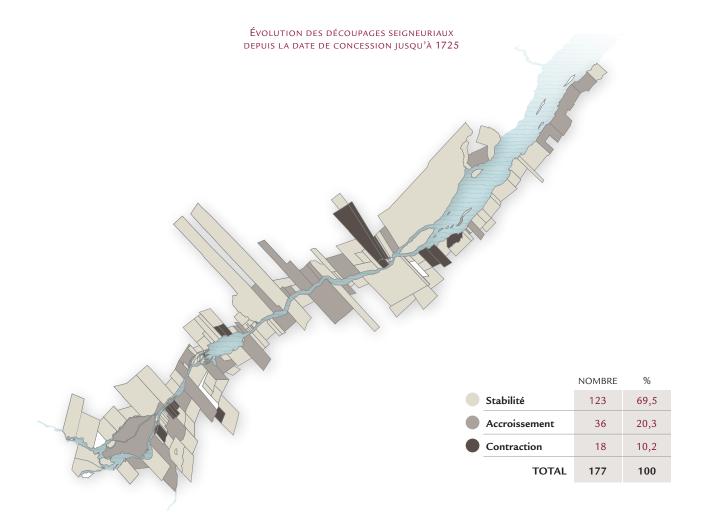
celle de Trois-Pistoles sur la rive sud en aval de Québec. Par contre, l'amplitude du mouvement de concession fait apparaître une véritable mosaïque où se voisinent des lieux d'une ancienneté fort variable. Certes, le territoire seigneurial présente une certaine maturité – quelques fiefs seront bientôt centenaires - mais ailleurs c'est à peine le temps d'une génération qui s'est écoulé depuis la concession. Cette grande variabilité de l'ancienneté des seigneuries laurentiennes demeure un facteur d'une importance prépondérante dans l'interprétation des processus d'emprise au sol de la population rurale canadienne.

Les mutations du territoire seigneurial

Les découpages seigneuriaux d'avant 1725 présentent une grande stabilité territoriale. Sept seigneuries sur dix (69,5 %) n'ont subi aucune modification de leurs limites, une proportion qui reste comparable d'un gouvernement à un autre. Ce groupe de seigneuries intactes comprend des fiefs d'ancienneté, de taille et de localisation variées, si bien que cette stabilité semble devoir être considérée comme une situation courante.

Malgré cette stabilité, deux phénomènes contribuent à modifier les limites des fiefs par accroissement ou contraction. D'une ampleur réduite en 1725, ces influences sur les limites territoriales des seigneuries sont tout de même significatives.

En ces temps de colonisation initiale où la terre est encore largement disponible, la première éventualité à se présenter prend la forme d'un accroissement des superficies originales. En 1725, une seigneurie sur cinq (20,3 %) a déjà bénéficié de ces « augmentations », qui correspondent à des concessions additionnelles de portions de territoire contiguës au fief original ⁷. Au XVII^e siècle, quelques augmentations vont se limiter à adjoindre les îles et îlets situés audevant d'une seigneurie. Tant qu'il se trouve encore de l'espace non concédé



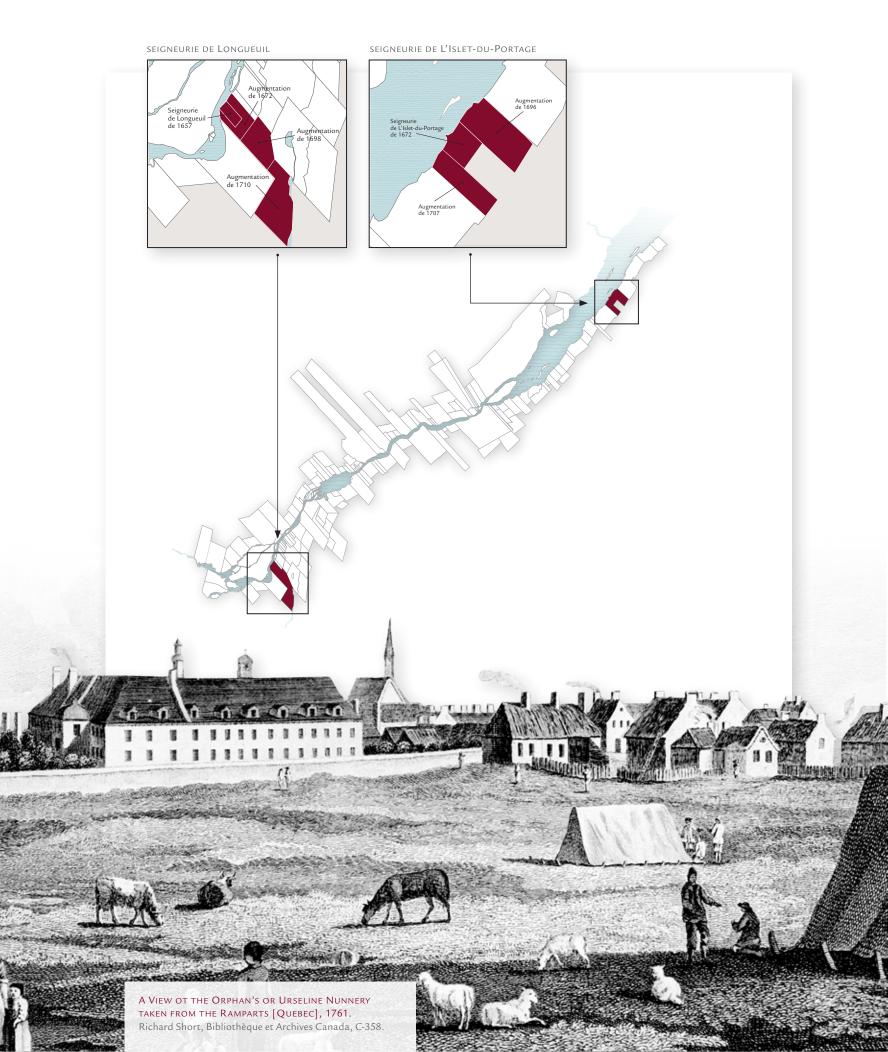
sur le littoral du fleuve, les augmentations peuvent aussi être latérales, comme c'est le cas pour la seigneurie de L'Islet-du-Portage qui connaît un accroissement de sa devanture au nord-est en 1696, puis au sud-ouest en 1707 (VOIR LA CARTE EN PAGE SUIVANTE). Le plus souvent cependant, les augmentations sont concédées dans la profondeur d'une seigneurie existante; elles ont habituellement le même front et viennent doubler, voire tripler la superficie seigneuriale. Quelques seigneuries sont même augmentées à plus d'une occasion. L'accroissement successif du territoire de Longueuil représente un exemple intéressant d'augmentations multiples et de différents types: latérale et en profondeur en 1672 tout autour de la concession originale de 1657, puis seulement en profondeur en 1698 et enfin en profondeur mais dans un nouvel axe en 1710 afin de contourner Chambly et de rejoindre la rivière Richelieu.

Les concessions d'augmentations se poursuivent jusqu'à la fin du Régime français. On en compte encore une bonne vingtaine après 1725, à peu près toutes destinées, comme à Rivière-Ouelle en 1750, « à étendre davantage cette seigneurie et y placer de nouveaux habitants dans les profondeurs ⁸ ». L'augmentation de la population rurale rend nécessaire ce mode d'agrandissement des seigneuries.

À l'inverse, les seigneuries ne sont pas à l'abri de mutations qui réduisent leur superficie; cela sans tenir compte de ces concessions originales consenties à deux individus et qui, à brève échéance, finissent toujours par constituer deux fiefs distincts 9. En 1725, une seigneurie sur dix (10,2 %) a subi une amputation plus ou moins grande de son territoire. Les circonstances à l'origine de ces mutations sont surtout de nature successorale: donations de parties de seigneurie comme à Boucherville et La Durantaye ou encore partage de la seigneurie entre les héritiers, comme à Bellevue. Avec le temps et les générations qui se succèdent, ces fragmentations se multiplient

en nombre. La stabilité territoriale des seigneuries de 1725 cache en fait des processus de mutation importants dont on ne peut pas encore mesurer les effets à plus long terme.

On ne peut décrire l'aire seigneuriale sans mentionner les arrière-fiefs. Ces portions de seigneurie concédées par un seigneur à des individus ou à des communautés religieuses contre une reconnaissance symbolique représentent une forme de mutation par l'intérieur puisque le seigneur principal perd le contrôle direct sur cette partie de son fief. L'arrièrefief constitue en fait une seigneurie dans la seigneurie. En 1725, la vallée du Saint-Laurent compte près de 70 arrière-fiefs répartis dans 26 seigneuries (VOIR LA CARTE DE LA PAGE 17). Ils sont situés surtout près des centres urbains et sont davantage concentrés dans le gouvernement de Montréal, notamment en raison de deux seigneuries, Boucherville et Montréal, qui comptent respectivement 15 et 10 arrière-fiefs. La présence de nombreux





arrière-fiefs dans l'espace seigneurial illustre un phénomène social significatif dans la constitution du paysage seigneurial.

La morphologie seigneuriale

La localisation et la morphologie des seigneuries sont fortement influencées par la nécessité d'avoir accès à la voie d'eau, tant pour la facilité des communications que pour les ressources qu'elle procure. C'est pourquoi la très grande majorité des premières seigneuries prennent leur front directement sur le fleuve et, plus tard, sur ses principaux affluents.

Dans ces conditions, les îles apparaissent comme des endroits dont la

possession est tout à fait avantageuse, d'autant plus que, généralement, elles ne posent pas de problèmes de délimitation et d'arpentage. En 1725, 21 seigneuries sont exclusivement insulaires (VOIR LE TABLEAU EN PAGE SUIVANTE). Les plus grandes, dont la superficie est comparable sinon supérieure à plusieurs seigneuries situées sur la terre ferme, sont bien connues: île de Montréal, île Jésus et île d'Orléans. L'importance de ces immenses seigneuries masque sans doute la présence de ces nombreuses autres îles, plus petites, qui possèdent leur propre statut seigneurial. Celles-ci sont de dimensions très variables: d'une douzaine de milliers d'arpents carrés comme l'île Perrot aux trente arpents de superficie des trois îles Bourdon réunies, qui forment pour ainsi dire un archipel seigneurial.

Cette réalité insulaire du territoire seigneurial se prolonge dans les îles et îlets situés sur la devanture de 37 seigneuries de terre ferme. Considérées comme des appendices naturels, ces îles ont été rattachées aux seigneuries au moment de la concession originale ou à la faveur d'une augmentation.

Le caractère insulaire du territoire seigneurial est davantage marqué dans le gouvernement de Montréal qu'ailleurs. En fait, en remontant le fleuve à partir de l'extrémité ouest du lac Saint-Pierre où elles forment

GOUVERNEMENT	Terre ferme exclusivement	Terre ferme avec îles et îlets	Exclusivement insulaire
Montréal	23	25	12
Trois-Rivières	28	10	4
Québec	68	2	5
TOTAL	119	37	21

un véritable amas, de multiples îles longent le littoral de façon à peu près ininterrompue. La seule autre concentration d'îles se retrouve en aval de Québec. Mais, là, le chapelet insulaire est plus irrégulier et plus distant de la côte, ce qui en fait un phénomène moins significatif.

Au contraire des îles dont les dimensions naturelles constituent une donnée imposée, la terre ferme offrait la possibilité de découper les concessions seigneuriales de manière plus régulière. Sur le terrain cependant, la morphologie des seigneuries de la terre ferme ne présente qu'une uniformité toute relative, soit la forme rectangulaire. Au-delà de cette constatation d'ensemble, on ne peut que se rendre compte de l'extrême diversité des situations, conditionnée par plusieurs facteurs qui font varier le front ou la profondeur des fiefs. De là, la gamme étendue des rectangles que l'on retrouve sur la carte seigneuriale et qui, encore une fois, rappelle l'image d'une mosaïque primitive.

Parmi les facteurs qui influencent la morphologie des seigneuries, il faut d'abord considérer l'ancienneté de la concession. Avant 1663, la Compagnie des Cent-Associés avait concédé plusieurs seigneuries de taille immense, voire excessive, comme La Citière, dont la profondeur allait jusqu'à l'Atlantique et dont le titre sera d'ailleurs révoqué éventuellement par le roi 10. Certaines de ces vastes concessions, comme Beaupré et Lauzon, ou Batiscan et Cap-de-la-Madeleine, qui constituent plus de 40 % de l'espace concédé en 1663, subsistent encore en 1725. Toutefois après 1663, sous le gouvernement royal, les seigneuries concédées sont de dimensions bien plus modestes. Cependant, le projet de les ramener à une lieue de front sur une lieue de profondeur ne s'est pas concrétisé: à l'époque des aveux et dénombrements, seulement deux seigneuries sont de ces dimensions.

Les autorités de la colonie ont plutôt cherché à moduler les dimensions en fonction de la position sociale des seigneurs choisis. L'examen de ces considérations sociales sera fait au chapitre suivant. D'autres facteurs, de nature essentiellement géographique, interviennent également, notamment la distance par rapport aux villes. Les petits fiefs sont plus nombreux près des villes, ce qui est très visible dans les environs de Québec et de Trois-Rivières. Inversement, des régions quelque peu éloignées, comme le Bas-Saint-Laurent, ne comptent que des seigneuries d'une grande superficie. De même, la disponibilité réduite du sol peut faire en sorte de limiter les dimensions d'une seigneurie par rapport à ses voisines. C'est le cas de la seigneurie de Saint-Denis, sur la Côte-du-Sud entre Rivière-Ouelle et Kamouraska, concédée en 1679, soit

quelques années après celles-ci. Son front restreint de trois quarts de lieue correspond simplement à l'espace non concédé entre deux fiefs déjà existants. La combinaison de l'un ou l'autre de ces facteurs peut ainsi expliquer les écarts importants relevés dans la taille des fiefs.

Le front des seigneuries de 1725 se situe dans une fourchette de valeurs n'excédant à peu près jamais 4 lieues. Les quatre exceptions à cette réalité constituent vraiment des cas particuliers: Beaupré, Lauzon et La Malbaie sont de concession ancienne, tandis que Rivière-du-Loup-en-bas est un remembrement de trois concessions contiguës. Dans l'ensemble toutefois, plus de huit seigneuries sur dix (130/156 = 83,3 %) ont un front de deux lieues ou moins de largeur, dont plus de la moitié (74/130 = 56,9 %) se concentrent autour des valeurs de base de ½, 1, 1 ½ et 2 lieues. De plus, un bon nombre de seigneuries sont très étroites: 20 d'entre elles ont moins d'un quart de lieue de front, soit 21 arpents. La largeur des seigneuries ne semble donc pas excessive.

La profondeur des seigneuries est elle aussi fort variable. Il est rare qu'une seigneurie ait moins d'une lieue de profondeur (9/135 = 6,67 %), ce qui fait de cette valeur un seuil minimal. Il existe également des seigneuries extrêmement profondes comme Batiscan et Cap-de-la-Madeleine – 20 lieues

chacune –, mais ce sont là encore des vestiges des prodigalités d'avant 1663. Comme pour le front et davantage même, la profondeur tend à se concentrer dans un éventail limité de valeurs rondes: 112 seigneuries ont une profondeur se situant entre une et quatre lieues, la valeur modale étant de deux lieues (41 cas). De toute évidence, l'importance relative de la profondeur reflète le désir d'assurer un minimum d'ampleur aux entités seigneuriales sans toutefois procéder à un gaspillage incontrôlé du territoire.

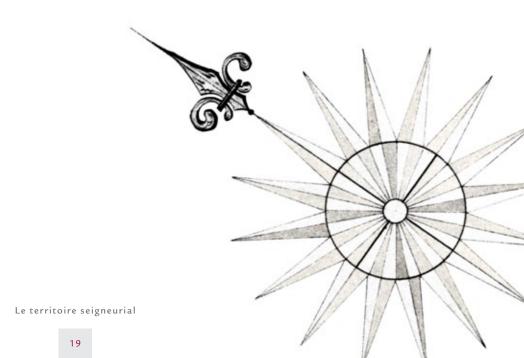
Ainsi, espace seigneurial et paysage rural se combinent et se superposent sur une toile spatiale unique. À l'exception des villes, les terres concédées en seigneuries contiennent tout l'écoumène colonial. Les processus d'occupation, d'aménagement et d'exploitation de cet espace vont refléter la formation des campagnes canadiennes sous le Régime français.

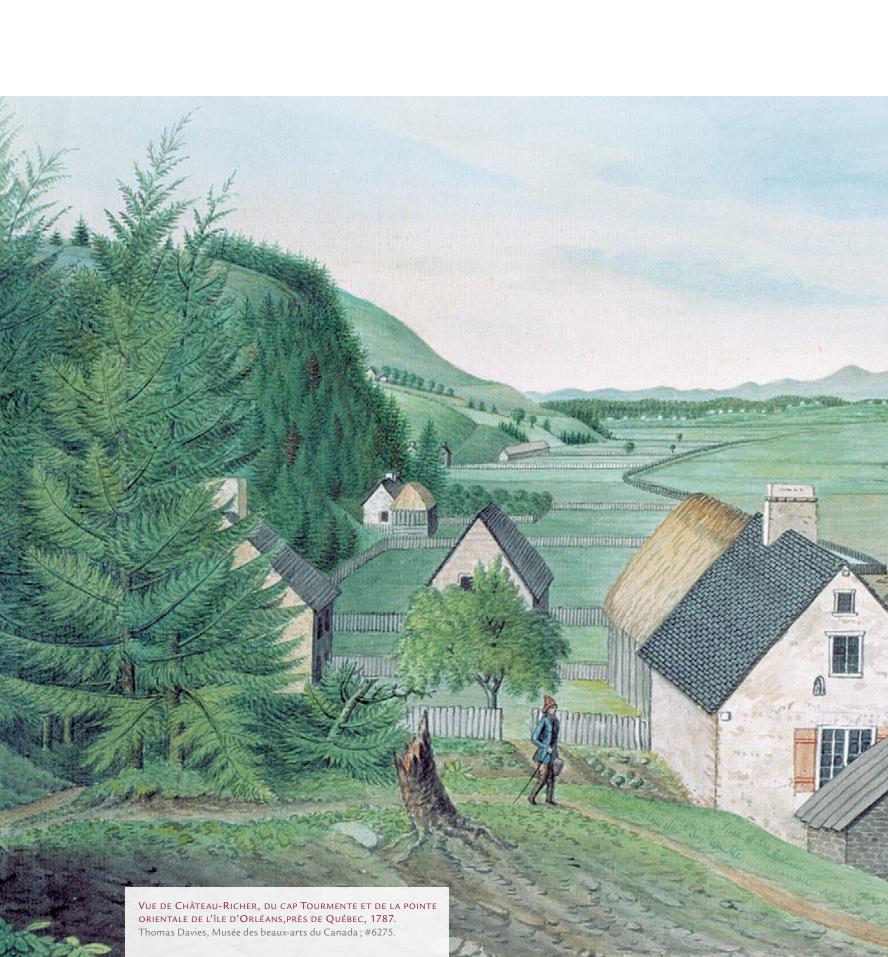
Front et profondeur des seigneuries en 1725*

LIEUES	Front	Profondeur
0,25 et moins	20	
+0,25 -0,50	8	
0,50	8	
+0,50 -1	20	
-1		9
1	17	20
+1 -1,5	6	
1,5	15	16
+1,5 -2	2	
2	34	41
+2 -3	7	
3	8	19
+3 -4	5	
4	2	16
5		1
6	2	8
7	1	
10		3
16	1	
20		2
Indéterminé		21 **
TOTAL	156	135

^{*} Excluant les seigneuries insulaires.

^{**} Seigneurie dont la profondeur est variable.





- 5. Il n'y a pas de censives du roi autour de la ville de Montréal puisqu'elle est elle-même englobée dans une seigneurie.
- 6. Guy Frégault, *La civilisation de la Nouvelle-France, 1713-1744*, Montréal, Fides, 1969 (1944), p. 149.
- 7. Ces augmentations ne comptent pas les nouvelles concessions de seigneuries contiguës aux mêmes personnes, ou encore à leur veuve ou à leurs enfants. Ainsi est concédé le « fief au bout de Beaumont » en 1713 à Charles Couillard de Beaumont, héritier principal de la seigneurie de Beaumont.
- 8. QUÉBEC (Assemblée législative)

Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, demandés par une adresse de l'Assemblée législative, 1851, Québec, Fré-chette, 1852, vol. I, p. 222.

- 9. Ceux-ci ont déjà été inclus dans la catégorie des seigneuries stables.
- 10. Marcel Trudel, Histoire de la Nouvelle-France, tome IV: La seigneurie de la Compagnie des Indes occidentales, 1663-1674, Montréal, Fides, 1997, p. 332.

Sources originales, imprimées et instruments de recherche

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), Fonds Intendants (E1), Série Papier terrier du Domaine (S4), Soussérie Aveux et dénombrements (SS3).

Bibliothèque nationale de France, Paris, Département des cartes et plans, Service hydrographique de la Marine, portefeuille 127,2, Cartes levées en l'année 1709 par les ordres de Monseigneur le comte de Ponchartrain, commandeur des ordres du roy, ministre et secrétaire d'estat par le S. Catalogne, lieutenant des troupes, et dressée par Jean Bt. Decouagne; Gédéon de Catalogne et Jean-Baptiste de Couagne, Cliché.

BOUCHETTE, Joseph. Description topographique de la province du Bas Canada [...]. Londres, W. Faden, 1815. 664 p.

BOUFFARD, Jean. *Traité du domaine*. Québec, Le Soleil, 1921. 231 p.

[CATALOGNE]. « Mémoire de Gédéon de Catalogne sur les plans des seigneuries et habitations des gouvernements de Québec, les Trois-Rivières et Montréal ». *Bulletin des recherches historiques*, XXI (1915): 257-269, 289-302, 321-335.

COURVILLE, Serge, et Serge LABRECQUE (avec la collaboration de Jacques Fortin). Seigneuries et fiefs du Québec: nomenclature et cartographie. Québec, CELAT / Commission de toponymie, 1988. 202 p.

MATHIEU, Jacques, et Alain LABERGE, dir. L'occupation des terres dans la vallée du Saint-Laurent: les aveux et dénombrements, 1723-1745. Québec, Septentrion, 2002(1991). 416 p.

QUÉBEC (Assemblée législative). Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, demandés par une adresse de l'Assemblée législative, 1851. Québec, Fréchette, 1852.

ROY, Pierre-Georges. Inventaire des concessions en fief et seigneurie, Fois et hommages et Aveux et dénombrements conservés aux Archives de la Province de Québec. Beauceville, L'Éclaireur, 1927. 7 vol.

Études et contributions en histoire rurale de la vallée du Saint-Laurent sous le Régime français

BÉAUR, Gérard, Christian DESSUREAULT et Joseph GOY, dir. Familles, terre, marchés. Logiques économiques et stratégies dans les milieux ruraux (XVII°-XX° siècles). Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004. 278 p.

BEAUREGARD, Yves, Alain LABERGE et autres. «Famille, parenté et colonisation en Nouvelle-France». Revue d'histoire de l'Amérique française, 39, 3 (hiver 1986): 391-405.

BEUTLER, Corinne. «Le rôle du blé à Montréal sous le régime seigneurial». Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 36, n° 2 (septembre 1982), p. 241-262.

BEUTLER, Corinne. «Les moulins à farine du Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal (1658-1840): essai d'analyse économique d'une prérogative du régime seigneurial», Communications historiques – Historical Papers, 1983, p. 184-207.

BLANCHARD, Raoul. L'Est du Canada français, «Province de Québec », Montréal, Beauchemin, 1935.

____. Le Centre du Canada français, « Province de Québec ». Montréal, Beauchemin, 1947.

_____. L'Ouest du Canada français. Montréal, Beauchemin, 1953.

BOUCHARD, Gérard. « Les systèmes de transmission des avoirs familiaux et le cycle de la société rurale au Québec, du XVII^e au XX^e siècle ». *Histoire sociale/Social History*, XVI, 31 (mai 1983): 35-60.

BOUCHARD, Gérard. «Sur la reproduction familiale en milieu rural: systèmes ouverts et systèmes clos». *Recherches sociographiques*, XXVIII, 2-3 (1987): 229-251.

BOUCHARD, Gérard, et Joseph GOY, dir. Famille, économie et société rurale en contexte d'urbanisation (17^e-20^e siècle). Actes du colloque d'histoire comparée Québec-France (Montréal, février 1990). Chicoutimi et Paris, Centre interuniversitaire SOREP et École des hautes études en sciences sociales, 1990. 388 p.

BOUCHARD, Gérard. «L'historiographie du Québec rural et la problématique nordaméricaine avant la Révolution tranquille. Étude d'un refus ». Revue d'histoire de l'Amérique française, 44, 2 (automne 1990): 199-222.

BOUCHARD, Gérard, John A. DICKINSON et Joseph GOY, dir. Les exclus de la terre en France et au Québec, xvii°-xx° siècles: la reproduction familiale dans la différence. Sillery, Septentrion, 1998. 336 p.

BONNAIN, Rolande, Gérard BOUCHARD et Joseph GOY, dir. *Transmettre, hériter, succéder: la reproduction familiale en milieu rural, France-Québec, xvIII^e-xx^e siècles. Lyon et Paris, Presses universitaires de Lyon et École des hautes études en sciences sociales, 1992. 433 p.*

CANTARA, François. «Les routes à Sillery sous le Régime français». Revue d'histoire de l'Amérique française, 49, 4 (printemps 1996): 551-566.

COATES, Colin M. Les transformations du paysage et de la société au Québec sous le régime seigneurial. Québec, Septentrion, 2003. 261 p.

COURVILLE, Serge. «L'habitant canadien et le système seigneurial, 1627-1854 ». Thèse de doctorat (géographie), Université de Montréal, 1979. 409 p.

COURVILLE, Serge. « Contribution à l'étude de l'origine du rang au Québec : la politique spatiale des Cent-Associés ». Cahiers de géographie du Québec, 25, 65 (septembre 1981) : 197-236.

COURVILLE, Serge. « Espace, territoire et culture en Nouvelle-France: une vision géographique », Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 37, n° 3 (décembre 1983), p. 417-429.

COURVILLE, Serge. Entre ville et campagne: l'essor du village dans les seigneuries du Bas-Canada. Québec, PUL, 1990. 335 p.

COURVILLE, Serge, dir. *Population et territoire*. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1996. 182 p.

COURVILLE, Serge. Le Québec: genèses et mutations du territoire. Synthèse de géographie historique. Québec, PUL, 2000. 508 p.

COURVILLE, Serge, et Normand SÉGUIN, dir. *La paroisse*. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval et Fonds Gérard-Dion, 2001. 296 p.

COUVRETTE, Sébastien. « La transmission du patrimoine seigneurial des familles du gouvernement de Montréal aux XVII° et XVIII° siècles ». Mémoire de maîtrise (histoire). Université de Montréal, 2003. 106 f.

D'ALLAIRE, Micheline. Montée et déclin d'une famille noble: les Ruette d'Auteuil (1617-1737). Montréal, Hurtubise HMH, 1980. 303 p.

DE BLOIS, Solange. « Les moulins de Terrebonne (1720-1775) ou les hauts et les bas d'une entreprise seigneuriale », Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 51, n° 1 (été 1997), p. 39-70.

DECHÊNE, Louise. « L'évolution du régime seigneurial au Canada. Le cas de Montréal aux XVIII^e et XVIII^e siècles ». *Recherches sociographiques*, vol. 12, n° 2 (1971), p. 143-183.

DECHÊNE, Louise. Habitants et marchands de Montréal au xVII^e siècle. Paris, Plon, 1974. 532 p.

DECHÊNE, Louise. Le Partage des subsistances au Canada sous le Régime français. Montréal, Boréal, 1994. 289 p.

DÉPATIE, Sylvie. «La structure agraire au Canada: le cas de l'île Jésus au XVIII^e siècle». Historical Papers/Communications historiques, (1986): 56-85.

DÉPATIE, Sylvie. «La transmission du patrimoine dans les terroirs en expansion: un exemple canadien au XVIII^e siècle ». Revue d'histoire de l'Amérique française, 44, 2 (automne 1990): 171-198.

DÉPATIE, Sylvie. « La transmission du patrimoine au Canada (XVII°-XVIII° siècles) : qui sont les défavorisés? ». Revue d'histoire de l'Amérique française, 54, 4 (printemps 2001) : 557-570.

DÉPATIE, Sylvie, Christian Dessureault et Mario Lalancette. Contributions à l'étude du régime seigneurial canadien. Montréal, Hurtubise HMH, 1987. 292 p.

DÉPATIE, Sylvie et autres, dir. Vingt ans après Habitants et marchands de Montréal: lectures de l'histoire des xvii^e et xviii^e siècles canadiens. Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1998. 297 p.

DÉPATIE, Sylvie. « Commerce et crédit à l'île Jésus, 1734-1775. Le rôle des marchands ruraux dans l'économie des campagnes montréalaises ». Canadian Historical Review, 84, 2 (juin 2003): 147-176.

DESBARATS, Catherine. « Agriculture within the Seigneurial Regime of Eighteenth-Century Canada: Some Thoughts on the Recent Litterature », Canadian Historical Review, vol. 73, n° 1 (mars 1992), p. 1-29.

DESSUREAULT, Christian. «L'égalitarisme paysan dans l'ancienne société rurale de la vallée du Saint-Laurent: éléments pour une ré-interprétation ». Revue d'histoire de l'Amérique française, 40, 3 (hiver 1987): 373-407

FOUCRY, Sophie. « La propriété seigneuriale dans la vallée du Saint-Laurent au XVIII^e siècle ». Mémoire de maîtrise (histoire), Université Laval, 1993. 117 f.

FRÉGAULT, Guy. La civilisation de la Nouvelle-France, 1713-1744. Montréal, Fides, 1969(1944). 243 p.

GADOURY, Lorraine. *La noblesse de Nouvelle-France: familles et alliances*. LaSalle, Hurtubise HMH, 1991. 208 p.

GARIÉPY, Raymond. Les seigneuries de Beaupré et de l'île d'Orléans dans leurs débuts. Québec, Société historique de Québec, 1974. 267 p.

GÉRIN, Léon. L'habitant de Saint-Justin, Québec, s.n., 1898.

GOY, Joseph, et Jean-Pierre WALLOT, dir. Société rurale dans la France de l'Ouest et au Québec (XVII^e-XX^e siècles). Actes des colloques de 1979 et 1980. Montréal et Paris, Université de Montréal et École des hautes études en sciences sociales, 1981. 254 p.

GOY, Joseph, et Jean-Pierre WALLOT, dir. Évolution et éclatement du monde rural: structures, fonctionnement et évolution différentielle des sociétés rurales françaises et québécoises, xvii°-xx° siècles. Paris et Montréal, École des hautes études en sciences sociales et Presses de l'Université de Montréal, [1986], 519 p.

GREER, Allan. Peasant, Lord and Merchant. Rural Society in Three Rural Parishes, 1740-1840. Toronto, University of Toronto Press, 1985; Habitants, marchands et seigneurs: la société rurale du bas Richelieu, 1740-1840. Sillery, Septentrion, 2000. 357 p.

GREER, Allan. Brève histoire des peuples de la Nouvelle-France. Traduit de l'anglais par Nicole Daignault. Montréal, Boréal, 1998(1997). 166 p.

GRENIER, Benoît. « Devenir seigneur en Nouvelle-France: propriété seigneuriale et mobilité sociale dans le gouvernement de Québec sous le Régime français ». Mémoire de maîtrise (histoire), Université Laval, 2000. 153 p.

GRENIER, Benoît. «Le seigneur est mort... vive la seigneuresse: regard sur le veuvage des épouses de seigneurs en Nouvelle-France», dans Ana Lucia Arajo, Hélène Lévesque et Marie-Hélène Vallée, dir., Actes du 2º colloque étudiant du département d'histoire de l'Université Laval, Québec, Artefact et CELAT, 2003, p. 7-19.

GRENIER, Benoît. « Seigneurs résidants et notabilité dans la vallée du Saint-Laurent (XVII°-XIX° siècle), *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, tome 110, n° 2 (juin 2003), p. 59-75.

GRENIER, Benoît. «Jean Rioux: émigrant breton, seigneur canadien», Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest, tome 111, n° 3 (juin 2004), p. 73-88.

GRENIER, Benoît. « "Nulle terre sans seigneur"?: une étude comparative de la présence seigneuriale (France-Canada), XVII°-XIX° siècle », French Colonial History, vol. 5 (2004), p. 7-24.

GRENIER, Benoît. Marie-Catherine Peuvret (1667-1739). Veuve et seigneuresse en Nouvelle-France. Québec, Septentrion, 2005. 260 p.

GRENIER, Benoît. «"Gentilshommes campagnards de la Nouvelle France": présence seigneuriale et sociabilité rurale dans la vallée du Saint-Laurent à l'époque préindustrielle». Thèse de doctorat (histoire), Université Laval (Québec), 2005. 2 vol. (662 f.)

GRENIER, Benoît. « Gentilshommes campagnards de la Nouvelle-France, XVII°-XIX° siècle: une autre seigneurie laurentienne? », French Colonial History, vol. 7 (2006), p. 21-43.

GRENIER, Benoît. «Gentilshommes campagnards: la présence seigneuriale dans la vallée du Saint-Laurent (XVII°-XIX° siècle), Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 59, n° 4 (printemps 2006), p. 409-449.

GRENIER, Benoît. Seigneurs campagnards de la Nouvelle-France. Présence seigneuriale et sociabilité rurale dans la vallée du Saint-Laurent à l'époque préindustrielle. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007. 412 p.

GRENIER, Benoît. « Réflexion sur le pouvoir féminin au Canada sous le Régime français : le cas de la "seigneuresse" Marie-Catherine Peuvret (1667-1739) ». *Histoire sociale/Social History*, XLII, 84 (novembre 2009) : 299-326.

HAMELIN, Louis-Edmond. «Rang, côte et concession au sens de "peuplement aligné" au Québec depuis le XVII° siècle », Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 42, n° 4 (printemps 1989), p. 519-544.

HARRIS, Richard Colebrook. *The Seigneurial System in Early Canada. A Geographical Study.* Québec et Madison, Presses de l'Université Laval et University of Wisconsin Press, 1968 (1966). 247 p.

HARRIS, R. Cole, et Louise DECHÊNE, dir. Atlas historique du Canada. Vol. I: Des origines à 1800. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1987. 198 p.

JARNOUX, Philippe. «La colonisation de la seigneurie de Batiscan aux 17^e et 18^e siècles: l'espace et les hommes ». Revue d'histoire de l'Amérique française, 40, 2 (aut. 1986): 163-191

JAUMAIN, Serge, et Matteo SANFILIPPO. «Le régime seigneurial en Nouvelle-France: un débat historiographique». *The Register*, vol. 5, n° 2 (1980), p. 226-247.

LABERGE, Alain. «Propriété et développement des seigneuries du Bas-Saint-Laurent, 1670-1790 », dans Jacques Mathieu et Serge Courville (dir.), *Peuplement colonisateur aux xviire et xviire siècles*. Sainte-Foy, CELAT, 1987, p. 203-247.

LABERGE, Alain. «Mobilité, établissement et enracinement en milieu rural: le peuplement des seigneuries de la Grande-Anse sous le Régime français, 1672-1752 ». Thèse de doctorat (histoire), Toronto, York University, 1987.

LABERGE, Alain, dir. *Histoire de la Côte-du-Sud*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1993. 645 p.

LABERGE, Alain, et Benoît GRENIER, dir. Le régime seigneurial au Québec 150 ans après: bilans et perspectives de recherches à l'occasion de la commémoration du 150° anniversaire de l'abolition du régime seigneurial. Québec, CIEQ, 2009. 100 p.

LANDRY, Yves, et Réal BATES. « Population et reproduction sociale à l'île d'Orléans aux XVII^e et XVII^e siècles ». Revue d'histoire de l'Amérique française, 45, 3 (hiver 1992): 403-413.

LAROSE, André. «La seigneurie de Beauharnois, 1729-1867. Les seigneurs, l'espace et l'argent ». Thèse de doctorat (histoire), Université d'Ottawa, 1987.

LAVALLÉE, Louis. La Prairie en Nouvelle-France 1647-1760. Études d'histoire sociale. Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1993. 288 p.

LEBRUN, François, et Normand SÉGUIN, dir. Sociétés villageoises et rapports villescampagnes au Québec et dans la France de l'Ouest, xvII^e-xx^e siècles. Actes du colloque franco-québécois (Québec, 1985). Trois-Rivières et Rennes, Centre de recherche en études québécoises de l'Université du Québec à Trois-Rivières et Presses universitaires de Rennes 2, 1987. 416 p.

MARIEN, Laurent. « Les arrière-fiefs au Canada de 1632 à 1760: un maillon socio-économique du régime seigneurial ». Histoire et sociétés rurales, n° 19 (1^{et} trimestre 2003), p. 159-191.

MARIEN, Laurent. «Les arrière-fiefs au Canada sous le Régime français: un enjeu?» Mémoire de maîtrise (histoire), Université de Poitiers, 1994. 147 f.

MARQUIS, Paul-Yvan. La tenure seigneuriale dans la province de Québec. Montréal, Chambre des notaires, 1987. 255 p.

MASSARD. Fabienne. «La seigneurie dans le gouvernement de Québec: enjeux et symboles de la noblesse au Canada sous le Régime français ». Mémoire de maîtrise (histoire), Université de Haute-Bretagne, Rennes II, 1994. 140 f.

MATHIEU, Jacques, et Réal BRISSON. « La vallée laurentienne au XVIII^e siècle : un paysage à connaître ». *Cahiers de géographie du Québec*, 28, 73-74 (avril-septembre 1984) : 107-124.

MATHIEU, Jacques, et Serge COURVILLE, dir. Peuplement colonisateur aux xvIII^e et xvIII^e siècles. Québec, CELAT, 1987. 292 p.

MATHIEU, Jacques, et Alain LABERGE. «La diversité des aménagements fonciers dans la vallée du Saint-Laurent au XVIII^e siècle ». Historical Papers/Communications historiques (1989): 146-166.

MATHIEU, Jacques, Alain LABERGE, Renald LESSARD et Lina GOUGER. «Les aveux et dénombrements du Régime français (1723-1745) ». Revue d'histoire de l'Amérique française, 42, 4 (printemps 1989): 545-562.

MATHIEU, Jacques, Alain LABERGE et Louis MICHEL, dir. Espaces-temps familiaux au Canada aux xv111° et xv1111° siècles. Sainte-Foy, CIEQ, 1995. 90 p.

MICHEL, Louis. «Un marchand rural en Nouvelle-France – François-Augustin Bailly de Messein, 1709-1771 ». Revue d'histoire de l'Amérique française, 33, 2 (sept. 1979): 215-262.

MOLLOY, Maureen. «Considered Affinity: Kinship, Marriage, and Social Class in New France, 1640-1729». Social Science History, 14, 1 (printemps 1990): 1-26.

NIORT, Jean-François. « Aspects juridiques du régime seigneurial en Nouvelle-France ». Revue générale de droit de l'Université d'Ottawa, vol. 32, n° 3 (2002), p. 443-526.

OUELLET, Fernand. « Propriété seigneuriale et groupes sociaux dans la vallée du Saint-Laurent (1663-1840), Revue de l'Université d'Ottawa, vol. 47, n° 1-2 (1977), p. 182-213.

OUELLET, Fernand. « Féodalité, régime seigneurial et modernisation dans l'historiographie québécoise des années 1980 », Annali Accademici Canadesi, vol. VII, Ottawa, 1991, p. 21-49.

OUELLET, Fernand. «Libéré ou exploité! Le paysan québécois d'avant 1850», *Histoire sociale – Social History*, vol. 13, n° 26 (novembre 1980), p. 339-368.

POSTOLEC, Geneviève. « Mariages et patrimoine à Neuville, de 1669 à 1782 ». Thèse de doctorat (histoire), Québec, Université Laval, 1995. 340 p.

PRONOVOST, Claude. La bourgeoisie marchande en milieu rural (1720-1840). Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1998. 230 p.

RAINVILLE, Alain. «Ambitions et illusions d'un entrepreneur seigneurial en Nouvelle-France: Robert Giffard, 1634-1653 ». Mémoire de maîtrise (histoire), Université Laval, 2000. 186 f.

TANGUAY, Isabelle. « Destin social d'une famille noble canadienne: les Boucher et leurs alliés (1667-1863) ». Mémoire de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 2000. 205 f.

TRUDEL, Marcel. *Le régime seigneurial*. Ottawa, Société historique du Canada, 1956. 20 p.

TRUDEL, Marcel. Les débuts du régime seigneurial canadien. Montréal, Fides, 1974. 313 p.

TRUDEL, Marcel. Histoire de la Nouvelle-France. III: La seigneurie des Cent-Associés. 1: Les événements. Montréal, Fides, 1979. 489 p.

TRUDEL, Marcel. Histoire de la Nouvelle-France. III: La seigneurie des Cent-Associés. 2: La société. Montréal, Fides, 1983. 669 p.

TRUDEL, Marcel. Histoire de la Nouvelle-France. IV: La seigneurie de la Compagnie des Indes occidentales. Montréal, Fides, 1997.

WIEN, Thomas. « Peasant Accumulation in a Context of Colonization, Rivière-du-Sud, Canada, 1720-1775 ». Thèse de doctorat (histoire), Université McGill, 1988. 279 f.

WIEN, Thomas. «Les travaux pressants». Calendrier agricole, assolement et productivité au Canada au XVIII^e siècle». Revue d'histoire de l'Amérique française, 43, 4 (printemps 1990): 535-558.

ZOLTVANY, Yves. «Esquisse de la Coutume de Paris », Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 25 (1971), p. 365-384.